

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 9

présenté par
M. Jolivet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans les six mois qui suivent la promulgation de la présente loi, un rapport relatif à l'évaluation de la couverture vaccinale des personnes concernées par les dispositions du I de l'article 5. Ce rapport comporte une analyse de la faisabilité de l'extension de la vaccination obligatoire à toute la population française.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se faire vacciner, c'est participer à quelque chose de plus grand que soi. La Nation a besoin de chacun d'entre-nous.

Nous devons résister ensemble à la covid-19 et pour cela, la vaccination est le seul outil à notre portée suffisamment efficace. Selon plusieurs études, l'efficacité vaccinale contre les formes graves du variant Delta est de 92% avec AstraZeneca et de 96% avec Pfizer. Aux États-Unis, sur la base des chiffres du gouvernement, 99,2% des Américains morts de la covid-19 au cours du mois de juin 2021 n'étaient pas vaccinés. Les USA voient en revanche déferler une pandémie de personnes non vaccinées, avec le risque que cette diffusion autocentrée pose : l'émergence d'un nouveau variant.

Les Français ne doivent plus être endeuillés.

Les Français et notamment les plus jeunes ne peuvent plus vivre en étant "assignés à résidence", c'est-à-dire confinés, ou sous couvre-feu. Notre économie non plus, et il est inconcevable de faire peser sur les générations futures la charge d'une dette abyssale.

Ainsi, comme ce fut le cas par exemple avec la variole, la vaccination offre le retour à une vie plus paisible que nous appelons unanimement de nos vœux. En effet, au XIXème siècle, 1 enfant sur 10

mourrait de la variole et ceux qui survivaient étaient défigurés. Le vaccin a été la seule solution pour éradiquer la maladie. À l'époque, la décision de rendre la vaccination obligatoire avait été critiquée, mais finalement appliquée. Aujourd'hui, le monde est reconnaissant des femmes et des hommes qui ont eu le courage de ne pas renoncer à protéger.

Nous sommes appelés à prendre la même décision courageuse, car plusieurs études démontrent que seul un fort taux de vaccination (de l'ordre de 90% de la population adulte) nous permettra de sortir durablement de ce tunnel pandémique. On ne peut pas s'inscrire dans un combat irrationnel contre la science, dont les progrès immenses ont permis de protéger ce que nous avons de plus précieux : la vie.

Cet amendement a pour objet de demander au gouvernement un rapport relatif à l'évaluation de la couverture vaccinale des personnes concernées par les dispositions du I de l'article 5. Ce rapport comporte une analyse de la faisabilité de l'extension de la vaccination obligatoire à toute la population française.